

AIDE-MÉMOIRE POUR LES DEMANDES DE PERFECTIONNEMENT DU FONDS COMMUN

- Avant de demander un remboursement pour les formations créditées, vous devez **obligatoirement** faire une demande de perfectionnement via le formulaire de *Demande de perfectionnement* disponible sur le [site Web](#) du Service du développement pédagogique.
 - Votre **demande de perfectionnement** doit être remise au comité de perfectionnement en transmettant votre formulaire par courriel à l'adresse Perfectionnement@cstj.qc.ca.
 - L'analyse des **demandes de perfectionnement** par le comité de perfectionnement se fait aux environs :
 - Du 15 septembre;
 - Du 15 novembre;
 - Du 15 février;
 - Du 15 mai.
 - Une fois votre demande analysée, vous recevrez par courriel une confirmation que votre demande est approuvée ou refusée, incluant les motifs du refus. **Veillez noter que les demandes incomplètes vous sont retournées.**
 - Lorsque votre demande est approuvée et que votre perfectionnement est terminé, vous avez un délai de 30 jours suivant l'émission du relevé de notes (formations créditées) pour présenter **vosre demande de remboursement** via le formulaire *Demande de remboursement* disponible sur le [site Web](#) du Service du développement pédagogique.
 - Votre **demande de remboursement** doit être remise avant le 15 janvier et le 15 juin de chaque année en transmettant votre formulaire par courriel à l'adresse perfectionnement@cstj.qc.ca en y joignant toutes les pièces justificatives nécessaires. Si vous souhaitez déposer vos demandes en main propre, vous pouvez le faire en déposant vos demandes au service du développement pédagogique (pour le CSTJ) et à vos directions adjointes (pour le CCML et le CCMT).
- N.B. Vos demandes de remboursement qui incluent des frais de déplacements et de séjour doivent être remises en main propre puisque les factures originales sont nécessaires pour obtenir un remboursement.**
- Une fois votre demande traitée, vous recevrez un courriel du service des finances pour vous informer lorsqu'une somme est déposée dans votre compte.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous
au perfectionnement@cstj.qc.ca